



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 février 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Jérémie DUPIN, 1^{er} Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021.

Présents : M. Michel BLIN, M. Alexandre BRUNET, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M. Tony PLISSON.

Absents ayant donné procuration : Annie RADUGET pouvoir à Valérie CHARLES, Nadège FOSSE pouvoir à Jérémie DUPIN.

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie LEGOFFE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** les comptes rendus des dernières séances du Conseil Municipal (4 décembre 2020 et 15 Janvier 2021) et signé par les membres présents à ce conseil.
- **Décide, à l'unanimité** le renouvellement de la Convention 2021 avec la SPA du Cher et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.
- **Décide**, d'attribuer des subventions 2021 ci-dessous et d'inscrire crédits nécessaires au budget 2021.

| | |
|--|--------|
| CCAS LAPAN | 1500 € |
| Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf | 50 € |
| Sapeurs-Pompiers de Lunery | 50 € |
| Accès aux droits Conseil départemental | 30 € |
| Facilavie | 50 € |
| Secours Populaire | 50 € |
| Fondation du patrimoine | 55 € |
| Mission locale | 50 € |
| AMD Aide au maintien à domicile des personnes âgées | 50 € |
| La Croix Rouge française | 50 € |

- **Décide, à l'unanimité**, d'attribuer une remise gracieuse de 4 mois soit 919,48 € en faveur du Restaurant « La Polka », d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 au compte 6745 « subventions aux personnes de droit privé » et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Sollicite, à l'unanimité**, un fonds de concours à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher pour les travaux effectués au pont SNCF Chemin de Houët, et autorise le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires.
- **Prend acte, à 5 voix Pour et 6 Abstentions**, du Rapport annuel du SMIRTOM 2019
- **Prend acte, à l'unanimité**, de la modification des statuts du SICALA dans son article 6.
- **Prend acte, à l'unanimité**, de la modification des statuts du PAYS BERRY SAINT AMANDOIS dans son article 5.

Informations et questions diverses

- **S.D.I.S.**

La contribution pour 2021 s'élève à 5 729 € (+ 1,74 %)

Pour information : 2020 (5 631 €), 2019 (5 466 €), 2018 (5 394 €)

- **Taxe d'aménagement** : M. le 1^{er} Adjoint rappelle que la commune n'applique pas de taxe d'aménagement.

- **Elections Départementales et Régionales** : les élections sont prévues le 13 et 20 juin 2021.

- **DIF des élus** : M. le 1^{er} adjoint indique que l'Association des Maires du Cher propose 4 jours de formations à destination des élus pour ceux qui souhaitent participer.

- **Taxe communales sur les opérations funéraires** : la préfecture du Cher indique que la taxe sur les opérations funéraires est supprimée. M. le 1^{er} Adjoint rappelle que la commune n'appliquait pas cette taxe.

- **ALEC 18** : Informations données sur l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher et sur son périmètre d'intervention. Elle aide gratuitement les personnes dans leur réflexion et dans les choix à réaliser sur différentes thématiques : les gestes économes du quotidien, les travaux d'économie d'énergie, les différents modes de chauffage, les techniques et matériaux de construction et de rénovation et les aides financières mobilisables. Les conseils gratuits, neutres et indépendants sont donnés par téléphone, par email ou sur rendez-vous soit dans les locaux de l'ALEC18, soit dans une des permanences délocalisées qui se déroulent sur plusieurs communes du département du Cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.